

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC**

6, rue des minimas – 13530 TRETTS

Tél : 04 42 29 40 29



## **MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
ARTICLE 30 ET 77  
DU CODE DES MARCHES PUBLICS

## **Cahier des Clauses Techniques Particulières**

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Mode de consultation : le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 30 et 77 du code des marchés publics.

Personne publique : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

Personne responsable du marché : Monsieur Gilbert ROBIGNIO – Président

Ordonnateur : Monsieur Gilbert ROBIGNIO – Président

Comptable assignataire : Madame le Percepteur-Receveur de TRETTS

Personnes habilitées à donner les renseignements :

- M. Thibaud BOURGOGNE.  
Renseignements administratifs : 04.42.29.40.31
- Mme Christine PREDAN / Mme Catherine CASANOVA  
Renseignements techniques : 04.42.29.40.29.

### ■ Article 1 – Objet du marché

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunale du Haut de l'Arc.

Le syndicat Intercommunal permet à des enfants et adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'une activité sportive et/ou artistique.

Marché à bon de commande : Les prestations feront l'objet d'un marché à bon de commande passé en application de l'article 77 du code des marchés publics. Les bon de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins (Par fax, mail ou courrier ...).

Le marché est décomposé en 18 lots, constituant chacun un marché distinct.

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant en euros Maximum (H.T.)</b>
1	Artistique	20 000,00
2	Activité équestre – zone est	13 400,00
3	Activité équestre – zone ouest	8 500,00
4	Atelier de la pierre	1 300,00
5	BMX	3 600,00
6	Chant	700,00
7	Cinéma	2 000,00
8	Cirque	4 100,00
9	Dériveur	5 800,00

10	Escrime	1 100,00
11	Golf	2 500,00
12	Gym aux agrès féminine	3 000,00
13	Moto	3 800,00
14	Planche à voile	6 000,00
15	Plongée	5 500,00
16	Plongée et connaissance du milieu marin	7 000,00
17	Tennis	5 500,00
18	Théâtre	2 800,00

## ▪ Article 2 – Forme juridique du marché

### 2.1. Procédure adaptée

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 30 et 77 du code des marchés publics.

### 2.2. Durée du marché

La durée du présent marché court à compter de la date de notification de ce dernier à l'attributaire par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra fin le 31 décembre 2011.

### 2.3. Marché à bon de commande

Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire,
- La date et le numéro du marché,
- La date et le numéro du bon de commande,
- La nature et la description des prestations à réaliser,
- Les délais d'exécution (date et début et de fin),
- Les lieux d'exécution des prestations,
- Le montant du bon de commande,
- Les délais laissés le cas échéant aux titulaires pour formuler leurs observations (10 jours).

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

La durée d'exécution d'un bon de commande ne peut pas excéder la date fixée de la fin du marché.

Les bons de commandes seront établis en fonction du planning prévisionnel du titulaire sous réserve de modifications entendues, avant l'attribution, d'un commun accord entre les parties.

## ▪ Article 3 – Délais d'exécution

### 3.1. – Délais de base

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché précisée à l'article 2.2 du présent document. Les bons de commande précisent ces délais en cas de besoin. Les délais et dates d'exécution sont en principe déterminés en fonction du planning prévisionnel du titulaire. Toutefois, des modifications peuvent y être apportées dans les conditions de l'article 3.2 ci-dessous.

### 3.2. – Prolongation de délais

Les délais et dates de planning peuvent faire l'objet de modifications en considération notamment des conditions météorologique ou des empêchements indépendants de la volonté des deux parties tenant notamment à des désistements de stagiaires.

En tout état de cause, des modifications de calendrier pourront intervenir d'un commun accord entre les parties, obligation faite au titulaire d'en informer au préalable le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et d'avoir obtenu son agrément.

## ▪ Article 4 – Condition d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celle en vigueur à la date du marché).

## ▪ Article 5 – Descriptif technique

Le syndicat Intercommunal permet à des enfants et adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'une activité sportive et/ou artistique.

Le marché fait l'objet de 18 lots : Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

## Caractéristiques techniques par lots

### LOT 1 – Activité « Artistique »

Le titulaire du marché pour le lot 1 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **320** stagiaires, de 4 à 14 ans pendant la période des vacances scolaires d'été et d'automne,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants encadrant l'activité, les diplômes,
- Devra proposer des ateliers artistiques diversifiés
- Accueillir les stagiaires durant les vacances scolaires d'été et d'automne :
  - Stages du lundi au vendredi
  - Durée : cinq demi-journées à raison de 3h par séance et/ou journée à raison de 6h.
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour un nombre de **40** stagiaires le mercredi, de septembre à décembre 2011 :
  - Atelier le mercredi après-midi,
  - Durée : 2h par groupe d'enfants

**\* En cas de modification d'horaires, de durée des stages (jours fériés ou autres) le calcul du montant de la prestation sera fait au prorata.**

**La durée horaire des ateliers pourra être adaptée en fonction de l'âge des enfants.**

**Suivant les propositions, l'adjudicateur se réserve le droit de sélectionner plusieurs candidats.**

**\* Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

## LOT 2 – Activité Equestre Zone Est

Le titulaire du marché pour le lot 2 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre impérativement situé en zone Est (**\* voir plan ci-dessous**)
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **540** enfants pendant la période de vacances scolaires d'été et d'automne. (**\* voir détail ci-dessous**)
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées (manège couvert pour assurer les cours en cas d'intempéries),
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires, et proposer un projet pédagogique,
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française d'Equitation ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Devra fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité.

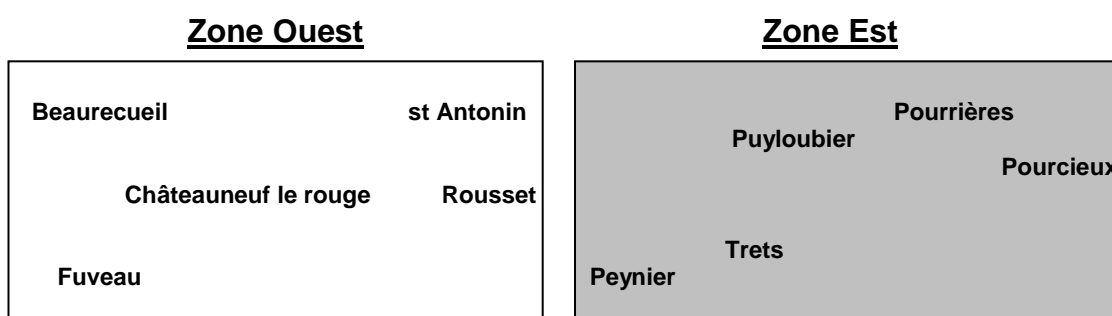
**\* Devra accueillir 80 stagiaires de tout niveau (débutant, perfectionnement et préparation de galop), durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures, soit en journée à raison 3 heures, le matin et l'après-midi.**

- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
- Devra pouvoir proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage des galops en fin de stage.

**\* Devra accueillir les groupes de Multi-sports à raison d'une séance de 2h, une fois par semaine soit 460 enfants maximum, par groupe de 10 à 15 enfants.**

**\* Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

**\* Plan**



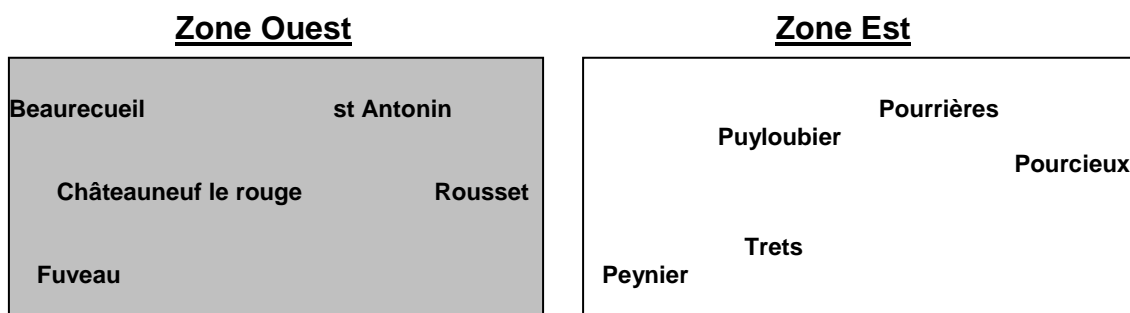
## LOT 3 - Activité Equestre Zone Ouest

Le titulaire du marché pour le lot 3 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre impérativement situé en zone ouest (**\* plan ci-dessous**),
  - Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **80** stagiaires pendant la période de vacances scolaires d'été et d'automne. (**\* voir détail ci-dessous**)
  - Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...)
  - Disposer de structures adaptées aux activités proposées, (manège couvert pour assurer les cours en cas d'intempéries),
  - Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
  - Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
  - Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française d'Equitation ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
  - Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
  - Devra fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité.
- \* Devra accueillir 40 stagiaires maximum de tout niveau (débutant à perfectionnement), 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures,**
- \* Devra accueillir 20 stagiaires maximum de tout niveau (débutant à perfectionnement), 5 jours en journée à raison 3 heures le matin et l'après midi,**
- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
  - Devra pouvoir proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage de galops en fin de séance.

**\* Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

### \* Plan



## LOT 4 – Atelier de la Pierre

Le titulaire du marché pour le lot 4 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **25** stagiaires pendant les périodes de vacances scolaires d'été et d'automne,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité,
- Devra accueillir des stagiaires de 7 à 14 ans pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, sur cinq demi-journées de 3h.

***\* Cinq semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.***

## LOT 5 – BMX RACE

Le titulaire du marché pour le lot 5 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **90** stagiaires pendant la période des vacances scolaires d'été et d'automne. (**\*Voir détail ci-dessous**)
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du BMX (vélo, casque, gants et protection),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité, les diplômes,

**\* Accueillir environ 60 stagiaires de 6 à 16 ans pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, à raison de cinq demi-journées de 2h,**

**\* Accueillir environ 30 stagiaires de 6 à 16 ans pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, en journée à raison de 5h d'enseignement**

- Devra assurer la garderie entre la période du matin et de l'après-midi pour les inscriptions à la journée,

**\* Sept semaines de stages seront définies en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.**

## LOT 6 – Chant “variété”

Le titulaire du marché pour le lot 6 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **15** stagiaires pendant la période des vacances scolaires d'été et d'automne,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, le nom de la personne encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Devra accueillir les stagiaires de 7 à 17 ans pour une découverte des techniques de respiration, vocalise, solfège, expression scénique, chant etc.,
- Devra accueillir les stagiaires pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, à raison de cinq demi-journées de 3h.

***\* Quatre semaines de stages seront définies en accord entre le candidat et l'adjudicateur.***

## LOT 7 – Cinéma

Le titulaire du marché pour le lot 7 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **15** stagiaires pendant la période des vacances scolaires d'été et d'automne,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, le nom des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Devra accueillir les stagiaires de 11 à 18 ans dans l'objectif de faire découvrir la façon dont on fabrique un film par la réalisation d'un court métrage, l'écriture d'un scénario, l'utilisation de la caméra, l'enregistrement du son, la composition d'un plan, la mise en scène, le tournage etc.,
- Devra accueillir les stagiaires au mois de juillet, sur une durée de cinq jours du lundi au vendredi, à raison de 25h.

***\* Deux semaines de stages seront définies en accord entre le candidat et l'adjudicateur.***

## LOT 8 – Cirque

Le titulaire du marché pour le lot 8 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Assurer les stages dans un gymnase mis à disposition par le SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **30** stagiaires pendant la période d'été,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité, à l'exception des tapis de chute et des tapis de gym qui pourront être mis à disposition par le SHA,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Accueillir 30 stagiaires par stage, à partir de 7ans,
- Devra organiser la présentation du travail réalisé sous forme de spectacle à l'issue du stage,

Ateliers souhaités :

- Assiette chinoise
- Mini trampoline
- Jonglage
- Trapèze
- Rouleau
- Clown
- Acrobatie
- Main à main
- Fil de fer
- Corde lisse
- Boule d'équilibre
- Etc.

Périodes :

- Une semaine du 18 au 22 juillet 2011 – (du lundi au vendredi à raison de cinq journées)

## LOT 9 – Dériveur

Le titulaire du marché pour le lot 9 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre situé impérativement sur le littoral entre Marseille et la Ciotat,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **50** stagiaires pour les semaines 27, 29, 30, 31, 32 et 34,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du dériveur (combinaison, shorty, harnais, gilet de sauvetage etc.),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité et les diplômes,
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Voile ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
- Accueillir les stagiaires :
  - Adultes et enfants partir de 7 ans,
  - De niveau débutant au niveau perfectionnement,
  - Sur la période d'été en demi-journée, l'après-midi, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00.
- Proposer les supports suivant :
  - Optimist
  - Laser « pico » ou catamaran « hobiecat de type Dagoon »,
  - Adolescents et Adulte « Hobie cat 15 » et « Topaz 16 »,
  - Adultes « laser pico en solo »,
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau permettant de suivre sa progression

## LOT 10 – Escrime

Le titulaire du marché pour le lot 10 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **20** stagiaires, pendant deux semaines de la période des vacances scolaires d'été,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, le nom de la personne encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Devra accueillir des stagiaires de 8 à 12 ans, de niveau débutant et perfectionnement,
- Accueillir des stagiaires deux semaines sur la période d'été à raison de cinq séances de 2h (du lundi au vendredi)

***\* Les deux semaines de stages seront définies en accord entre le candidat et l'adjudicateur.***

## LOT 11 – Golf

Le titulaire du marché pour le lot 11 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **25** stagiaires pendant la période des vacances scolaires d'été,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Devra accueillir les stages adultes, adolescents, et enfants à partir 6 ans,
- Accueillir les stagiaires sur la période d'été, à raison cinq séances de 2h du lundi au vendredi,
- Articuler le programme de la façon suivante : apprentissage des fondamentaux, putting, approche roulée, approche levée, parcours etc.,

***\* Deux semaines de stages seront définies en accord entre le candidat et l'adjudicateur.***

## LOT 12 – Gymnastique aux agrès

Le titulaire du marché pour le lot 12 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **30** stagiaires pendant la période des vacances scolaires d'été et d'automne,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Gymnastique ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,
- Devra accueillir des stagiaires de 8 à 14 ans pendant les vacances scolaires d'été et d'automne pour la pratique féminine (agrès, sol, poutre, saut cheval, barres asymétriques) :
  - Niveau débutant et perfectionnement
  - Du lundi au vendredi,
  - Cinq demi-journées de 3h par séance
- Devra accueillir les groupes de Multi-sports à raison d'une séance de 2h une fois par semaine soit 110 stagiaires maximum pour la période d'été.

***\* Dix semaines de stages seront définies en accord entre le candidat et l'adjudicateur.***

## LOT 13 – Moto trial

Le titulaire du marché pour le lot 13 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **25** stagiaires pendant la période des vacances scolaires d'été et d'automne,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française des Sports Mécaniques ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, diplôme,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Proposer deux programmes :
  - Découverte (accélération, freinage, virage) + passage du trial de bronze en fin de stage
  - Perfectionnement (apprentissage de base sur terrain varié (devers, montée, descente, virage serré, etc.)
- Accueillir les stagiaires pendant les vacances scolaires à raison de cinq séances de 2h du lundi au vendredi.

***\* Sept semaines de stages seront définies en accord entre le candidat et l'adjudicateur.***

## LOT 14 – Planche à Voile

Le titulaire du marché pour le lot 14 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre situé impérativement sur le littoral entre Marseille et la Ciotat,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **60** stagiaires pour les semaines 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 34,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Voile ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Devra accueillir des stagiaires adultes et enfants à partir de 10 ans de niveau débutant et perfectionnement et pratique du funboard,
- Accueillir les stagiaires adultes et enfants à partir de 10 ans :
  - De niveau débutant et perfectionnement,
  - Pratique de la planche à dérive et du funboard,
  - Période d'été en demi-journées l'après-midi,
  - Du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00,

## LOT 15 – Plongée

Le titulaire du marché pour le lot 15 devra :

- Se situer impérativement se situer sur le littoral entre Marseille et La Ciotat,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **20** stagiaires pour la période de mai à décembre,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Pongée ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées (Une salle mis à disposition des stagiaires pour le repas de midi pour les stages en journée),
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Devra accueillir des stagiaires adultes et enfants adolescent à partir de 14 ans de niveau débutant et perfectionnement,
- Les formations proposées devront être les suivantes :
  - Préparation niveau 1,2,3, et SSI – en demi-journée de 8h30 à 12h00 ou de 14h00 à 17h30,
  - Préparation niveau 1,2,3 et SSI – en journée, de 8h30 à 17h30,
  - Préparation niveau 4 – en journée,
  - Plongé d'exploration en demi-journée ou à la carte,
  - Plongée de nuit à la carte,
- Devra assurer les passages de niveaux si les stagiaires ont acquis toutes les compétences demandées.

***\* Le matériel devra être entièrement fourni, et les stagiaires seront susceptibles si l'aptitude est acquise de passer les niveaux proposées.***

***\* Période : toute l'année en demi-journée pour des stages de 4/5 jours, voir en journée pour certaine préparation.***

## LOT 16 – plongée et connaissance du milieu marin

Le titulaire du marché pour le lot 16 devra :

- Se situer impérativement se situer sur le littoral entre Marseille et La Ciotat,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **36** stagiaires dans l'année,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Pongée ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Devra accueillir dans une salle des enfants pour le pique-nique et en assurer la surveillance,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Assurer la surveillance et l'encadrement des enfants toutes la journée y compris pendant la période du repas.
  
- Accueillir pour 1 stage du 18 au 22 juillet :
  - **8 stagiaires** de 6/8 ans,
  - Sensibilisation au milieu marin,
  - Observation des aquariums,
  - Connaissance d'un port et de ses activités,
  - Randonnée aquatique palmée,
  - Sortie bateau, rencontre des pêcheurs et observation des oiseaux,
  - Découverte du littoral,
  - Sentier sous marin.
  
- Accueillir pour 1 stage du 22 au 26 août :
  - **8 à 12 stagiaires** de 8/16 ans,
  - Découverte aquatique en randonnée palmée depuis la plage,
  - Activité terrestre,
  - Découverte de sentier sous-marin,
  - Baptême de plongée.

- Accueillir pour 1 stage du 4 au 8 juillet :
  - **8 stagiaires** de 8/13 ans
  - Découverte aquatique en randonnée palmée
  - Baptême de plongée
  - Activité terrestre
  - Plongées depuis le bateau,
  - Sentier sous-marin.
  
- Accueillir pour 1 stage du 26 au 29 juillet :
  - **8 stagiaires** de 12/15 ans,
  - Randonnée palmée
  - Baptême ou plongé,
  - Quatre plongées depuis la plage,
  - Une plongés depuis le bateau,
  - Activité terrestre.

## LOT 17 – Tennis

Le titulaire du marché pour le lot 17 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **70** stagiaires pendant la période des vacances scolaires d'été et d'automne,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Savoir accueillir les stagiaires,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Tennis ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations par références à certaines spécifications techniques propres au présent marché. La certification apportée par le candidat doit préciser l'année de validité de l'agrément,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Accueillir des stagiaires de 7 ans et plus, de niveaux « découverte, initiation et perfectionnement » pendant certaine période de vacances scolaires, du lundi au vendredi à raison de 2h/j. les semaines seront définies en accord entre le candidat et l'adjudicateur.
- Accueillir des stagiaires adultes de niveau découverte et perfectionnement, du lundi au vendredi, à raison de deux semaines en juillet de 18h30 à 20h30. Deux semaines de stages seront définies en accord entre le candidat et l'adjudicateur.

***\* Suivant les propositions, et afin de pourvoir au fonctionnement de l'activité multi-sports et palier à la demande, l'adjudicateur se réserve le droit de sélectionner plusieurs candidats.***

## LOT 18 – Théâtre

Le titulaire du marché pour le lot 18 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **20** stagiaires pendant la période des vacances scolaires d'été,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Devra accueillir des stagiaires de 8 à 15 ans à raison d'un stage pendant les vacances de pâques et un stage pendant les vacances d'été, du lundi au vendredi, sur cinq journées.
- Devra s'adresser aussi bien aux débutants qu'aux stagiaires confirmés. Les techniques de base devront être abordées.

▪ Article 6 – Prix du marché

6.1. – Caractéristiques des prix pratiqués.

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

**Fait à  
L'attributaire**

**Fait à Trets, le  
Le Pouvoir adjudicateur**

**Lu et approuvé, paraphé, cachet**

**Gilbert ROBIGLIO  
Président**